

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-715

présenté par

M. Eckert et M. Terrasse

à l'amendement n° 128 de la commission des finances

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après le mot :

« prélevés »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« l'année précédente sur les communes en application de l'article L. 2531-13. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.